

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

TROISIÈME LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE LANGRES,
A M. LE DUC DE BROGLIE.

Langres, le 22 avril 1844.

Suite et fin.

Monsieur le duc,

De cette manière on fera peut-être bien encore quelque passe-droit inconstitutionnel à 3 ou 4 Dominicains, à une douzaine de Bénédictins, et à 206 Jésuites; mais du moins on ne fera pas une injustice criante à 33 millions d'hommes, du moins on ne sacrifiera pas le principe général à une infiniment petite exception. Les religieux des divers ordres traiteront ensuite leur affaire à part avec le pouvoir; on continuera peut-être quelque temps à exercer contre eux des lois et des ordonnances dont nous croyons, pour notre compte, l'application fautive et la teneur inconstitutionnelle; mais du moins, Messieurs, vous n'aurez pas consacré de nouveau et surtout par une loi, des mesures dont nous venons de vous faire voir la fatale portée; du moins vous n'aurez pas compliqué, vous n'aurez pas irrité par un accident inutile une question que l'ardeur des passions a rendue déjà si difficile et si brûlante. Donc, sans traiter ici de l'opportunité actuelle des congrégations religieuses, l'objection qu'on en tire est de nulle valeur, puisqu'on peut ne pas s'occuper d'elles, et alors la loi sur la liberté d'enseignement se réduirait à ces mots: "L'enseignement privé est libre, sauf les réserves de droits, s'il y a lieu, en ce qui concerne les congrégations." Il nous eût été assurément facile de prouver que les ordres religieux ne pourraient qu'apporter d'immenses avantages dans l'éducation des jeunes gens, comme ils le font depuis déjà bien des années pour l'éducation des jeunes personnes. Mais il suffit à notre thèse d'avoir fait voir aux plus prévenus qu'ils peuvent, sans avoir rien à redouter des congrégations, nous faire jouir de nos droits. Donc, point de malheurs encore de ce côté.

Mais 3. le clergé va tout envahir; ce n'est pas la liberté qu'il demande; c'est la domination, c'est le monopole pour lui-même. Mais que veut-on dire par là? Veut-on parler d'une domination personnelle, ou bien d'une direction de principes? Veut-on dire que le clergé prétend mettre des prêtres à la tête de tous les collèges et de toutes les institutions, de manière que, bon gré mal gré, il fallût pour tous passer par l'éducation ecclésiastique; ou bien veut-on dire seulement que le clergé désire que tous les catholiques soient élevés dans la croyance et la morale catholique? Si c'est le premier qu'on veut dire, c'est une absurdité et une impossibilité de tous points. Si c'est le second, c'est une incontestable et une inévitable vérité. Mais qui oserait prétendre que ce fût un malheur?

Pour croire que la liberté d'enseignement fera mettre immédiatement des prêtres dans toutes les maisons d'éducation, il faut d'abord ne pas savoir que le personnel du clergé est très-loin de pouvoir suffire, même au ministère pastoral, qui est sa plus essentielle fonction. Les vocations à l'état ecclésiastique sont toujours fort au-dessous des besoins des âmes, besoins qui, par le malheur des temps, se multiplient tous les jours. Sans parler des vides nombreux dont nous souffrons nous-mêmes, il y a des détresses bien plus affligeantes que les nôtres. Nous connaissons des diocèses où le nombre des places vacantes s'élève jusqu'à 80, 120, et même 250. On veut que l'on trouve des prêtres pour envahir l'enseignement, premier motif pour ne pas redouter de notre part ce genre de domination.

2. motif: Les institutions laïques subsisteront nécessairement tant qu'il y aura des familles qui les préféreront aux institutions dirigées par des ecclésiastiques, puisque, sous le régime de la liberté, ce sont les familles qui suscitent à leur gré et selon leurs goûts les maisons d'éducation. Or, quand on se rend compte de l'état religieux ou plutôt, hélas! irréligieux de la France, on comprend que longtemps encore et pour mille raisons les établissements séculiers seront les plus nombreux, surtout en y comprenant les collèges de l'Etat, avec la suprématie de son influence et les magnificences de son budget, pourra toujours offrir des facilités et des faveurs que nos maisons ne sauraient jamais présenter. Il est donc inutile d'examiner s'il y aurait inconvénient ou avantage à ce que toutes les institutions secondaires fussent dirigées par des ecclésiastiques, puisque cet événement est matériellement et formellement impossible. Ceux qui dépendent leur science et leurs talents pour prouver que l'éducation publique est aujourd'hui sécularisée et qu'elle doit l'être, et qu'il faut la maintenir telle, se donnent des peines fort inutiles. Ils luttent contre un fantôme. Je ne leur accorde pas que cela serait un malheur public, plus que je ne vous accorde, Monsieur le duc, que

la décadence des études résulterait du succès des petits séminaires, établissements que vous paraissez ne pas connaître, puis-que malgré vous sans doute, vous en avez fait un portrait faux sous toutes les faces. Mais je dis qu'avec la liberté d'enseignement l'éducation restera sécularisée en ce sens que les séculiers continueront à la diriger pour leur part comme ils le font aujourd'hui, avec cette énorme différence que ce sera selon les vœux divers et le libre choix des familles, au lieu qu'aujourd'hui, c'est selon la volonté unique, aveugle, discrétionnaire et tyrannique du monopole.

Mais, nous dit-on, si vous ne pouvez dominer en personne, au moins vous désirez le faire par vos principes.

Oui, sans doute, nous désirons, nous demandons et nous demanderons toujours que l'on ne nous empêche pas d'élever catholiquement les jeunes catholiques que l'Eglise et la société nous confient. Oui, nous désirons cela, et qui oserait nous en faire un reproche? qui même oserait dire que nous ne devons pas le faire? Il se trouve, il est vrai, des écrivains et des orateurs qui nous invitent dans des termes généraux et vagues à la paix, à la modération, à la charité, paroles que dans un certain monde on est convenu d'employer sans les comprendre. Mais s'ils daignaient venir nous voir à l'œuvre, s'ils voulaient ou s'ils pouvaient s'élever jusqu'à la sphère où nous combattons, nous leur montrerions pour notre compte les quarante mille enfants de ce diocèse, et nous leur dirions: Voilà de jeunes âmes dont nous sommes chargés spirituellement devant les hommes, et dont nous répondrons éternellement devant Dieu; c'est à nous à les préserver du venin de l'erreur et à les nourrir du pain de la vérité divine. Si nous ne sommes que le mercenaire de ce faible et précieux troupeau, nous laisserons venir le loup de l'impunité, du scepticisme, du libertinage qui le ravagera. Si nous sommes son bon pasteur, nous le défendrons jusqu'à donner notre vie pour son salut. (Jean, chap. X.) Hé bien! hommes du monde, croyants ou sceptiques, fidèles ou impies, que nous importe? que l'un de vous se lève, et pourvu qu'il ait de la raison et de l'honneur, qu'il ose nous dire, non pas vaguement, mais positivement et pratiquement: Pasteur des âmes, dépensez dans un honnête repos les revenus de votre mense épiscopale, évitez la moindre observation qui pourrait déplaire même aux plus méchants; et s'il faut, pour conserver la paix avec tout le monde et passer pour un évêque sage, livrez tous vos jeunes gens au démon de l'indifférence, du doute et même de l'incrédulité, pasteur des âmes, sachez en prendre votre parti sans mot dire! Qu'il se présente celui qui osera nous tenir directement ce langage, qu'il parle, qu'il parle haut, et nous pouvons bien lui promettre qu'il aura pour réponse le mépris et l'indignation publique.

Et cependant, c'est là ce qu'en termes polis et déguisés des hommes d'Etat nous conseillent, quand ils nous invitent à laisser nos enfants sous la domination d'un monopole sans croyance et sans entraves.

On est surpris de ce que nous tenons à faire élever catholiquement nos jeunes catholiques, de ce que nous désirons ardemment voir les idées, les convictions, les habitudes religieuses reprendre le dessus. Mais, indépendamment de nos devoirs de pasteur, qui oserait dire que c'est là une pensée funeste au gouvernement et à la société? Dispensons-nous de présenter ici le tableau des besoins publics, tant de fois tracé par d'autres, au point de vue des croyances et des mœurs. Mais, tout récemment encore, n'a-t-on pas entendu les ministres du roi se féliciter en pleine tribune du retour qui s'opère vers les idées religieuses et de l'affluence inouïe des fidèles dans nos temples pendant les dernières solennités pascales? Mais, si ce retour aux idées et aux œuvres saintes est un événement dont vous croyez devoir féliciter la France, pourquoi donc trouverez-vous mauvais que nous désirions y coopérer efficacement en travaillant dans ce sens les jeunes générations? Quoi! ce serait un bien pour les hommes faits de revenir aux pratiques chrétiennes, et ce n'en serait pas un pour la jeunesse de ne jamais les quitter?

Il y a retour à la religion! Oui, grâce au ciel, au moins pour plusieurs. Mais savez-vous par qui s'opère ce retour? c'est par le ministère de ces prêtres, de ces missionnaires, tranchons le mot, de ces Jésuites dont vous avez horreur. Pourquoi donc, puisque vous bénissez l'œuvre, en maudissez-vous la cause? Il y a retour à la religion! C'est en effet un phénomène bien digne de remarque, car il est humainement inexplicable. Mais savez-vous, hommes du monopole, comment ce retour s'opère chez ceux que vous avez élevés? demandez-le-leur: ils vous diront que c'est, avant tout, en désavouant, en quittant, en maudissant les principes, hélas! et souvent les habitudes qu'ils ont reçus chez vous. Il leur a fallu dépouiller le vieil homme,

l'homme de péché longtemps peut-être fortifié en eux sous votre conduite et dépouiller avec d'inexprimables douleurs les langes impurs de leur enfance et de toute leur jeunesse, pour se revêtir de l'homme nouveau, et recevoir la robe d'innocence, tant de fois souillée et perdue dans les collèges. Maintenant est-ce donc un mal de notre part, est-ce donc un mal pour la société que le clergé désire épargner aux âmes ce besoin d'une conversion toujours si pénible quand elle s'opère, et qui trop souvent, hélas ! ne s'opère pas ? Est-ce un crime de vouloir prévenir d'irréparables regrets en maintenant la jeunesse dans la simplicité de la foi et la pureté de sa vertu première ? Or, nous déclarons à la face du ciel et de la terre, que c'est là toute notre ambition ; et quand nous affirmons qu'avec le monopole, tel que le projet de loi le propose, il nous est impossible d'obtenir ce résultat désirable, qu'il en sortira des effets tout opposés, nous le demandons, pourquoi s'obstine-t-on à ne pas nous croire ! Où trouvera-t-on des témoins plus compétents que nous pour en parler, et qu'elle est cette fascination qui fait que l'on marche au précipice, lors même qu'on en est hautement averti par ceux qui l'on vu ?

Résumons donc. Si par ces mots fantastiques de domination du clergé on entend le retour à des croyances plus vraies et à des mœurs plus pures, évidemment c'est un bienfait, et nous avouons que c'est l'objet de nos vœux, de nos demandes et de nos efforts ; si au contraire, on veut entendre par là quelque suprématie sociale, où pourrait parvenir le parti prêtre, évidemment c'est une chimère, non-seulement que nous ne désirons pas, mais que nous ne pourrions pas même espérer sans être frappés de vertige, puisqu'il suffit de mettre cette idée en face de nos institutions actuelles, pour qu'elle s'évanouisse aussitôt comme une ombre. Il faudrait en France d'incalculables bouleversements, et encore de longs siècles, pour que le prêtre y reconquît d'autre autorité que son influence morale, et au fond il n'a besoin que de celle-là, et elle est d'autant plus forte entre ses mains qu'il la possède seul.

Mais nous avons un dernier point à traiter, qui tient par forme de contraste à celui que nous achevons ; car, s'il est évident, comme les termes eux-mêmes le font sentir, que la liberté est précisément l'opposé de la servitude, il est évident aussi que la servitude est le produit inséparable du monopole. Nous l'avons déjà fait voir ailleurs avant l'apparition du projet ministériel (2e. Examen, 4e. question, janvier 1844). Cette triste vérité reçoit un nouveau jour de ce même projet tel que la commission le propose. En effet, si jamais il devait arriver à l'état d'une loi en exécution, il en résulterait d'abord nécessairement l'asservissement et bientôt après la ruine de tous les établissements privés. Pour le prouver, monsieur le duc, il me suffira de vous citer vous-même : « A mesure que les établissements publics deviendront plus nombreux et plus florissans, qu'ils étendront le champ de leurs conquêtes, on verra les établissements privés, qui n'ont pas les mêmes ressources et qui ne peuvent en aucun cas enseigner à perte, s'étendre et disparaître peu à peu. C'est ce qui est arrivé en Prusse en 1839 ; dix-huit ans après la promulgation de la loi qui a réorganisé sur des bases larges et puissantes l'enseignement public, il ne se rencontrait plus dans tout le royaume une seule institution privée qui fut demeurée debout. Nous n'en sommes point encore là en France... ». Non, monsieur le rapporteur, nous n'en sommes point encore là, mais nous y arriverions promptement par la voie fatale qui est ouverte. Soyez bien sûr qu'avec un tel système, avant dix-huit ans, on verrait les établissements privés s'éteindre et disparaître peu à peu, surtout ceux de plein exercice, les plus essentiels, de tous. Il en serait ainsi pour bien des raisons que d'autres développeront sans doute ; en voici une qui seule est une démonstration. C'est qu'il leur sera impossible de payer et même très-souvent impossible d'avoir constamment, n'importe à quel prix, le nombre de maîtres gradués exigé par le projet ; or, comme l'absence d'un seul de ces maîtres, ou la présence d'un maître non gradué suffit pour placer à l'instant une telle institution sous le coup de l'Université qui serait sa souveraine et sa rivale, il est clair que par cela seul l'existence des établissements particuliers serait sans cesse en question, et ce serait toujours en présence des collèges de l'Etat légalement imprissables et inattaquables. Cette conséquence est de la plus haute évidence pour quiconque a vu de ses yeux ce que c'est que la durée. Tout se résumerait donc bientôt dans l'unique et pur monopole, c'est-à-dire que dans peu de temps le ministère aurait seul toutes les jeunes générations sous sa main discrétionnaire et toute puissante, et il ne faut jamais perdre de vue que cette autocratie serait successivement personnifiée dans des hommes, Ministres ou Conseillers royaux, dont rien ne peut nous garantir d'avance, ni les croyances, ni les principes, ni la moralité. Les conséquences arrivent ici en foule effrayantes, hideuses. Je me borne à une seule, parce que je n'ai annoncé que celle-là : *Un tel système, si jamais il pouvait prévaloir, mènerait la France entière, d'rectement et promptement à la servitude.*

Des enfans habitués à ne connaître qu'un grand maître, supérieur à tout, même à la religion, de tels enfans seraient tous dressés pour aller le despotisme. La religion et la famille n'entrent plus que comme des rouages passifs dans l'immense et inévitable mécanisme universitaire, ces deux grands moteurs des sentimens généreux et libres seraient bientôt absorbés comme des élémens secondaires dans ce qu'on appelle déjà l'unité gouvernementale. La liberté individuelle et la liberté de conscience, déjà si mutilées, seraient alors sacrifiées comme un holocauste légitime sur l'autel de ce Dieu nouveau qu'on nomme l'Etat ; et pour arriver à cette incalculable dégradation on aurait fait que tirer les conséquences pratiques des principes déjà posés ; avec des hommes sans croyances et sans mœurs, on fait facilement un peuple

esclave. Quand les citoyens de Rome dégénérés vociféraient : Les chrétiens aux lions ! et battaient des mains aux supplices sanglans des martyrs, ils étaient devenus féroces, mais ils n'étaient plus ni courageux, ni fiers ; car ils prêtaient leurs bras aux fers des plus infâmes tyrans et laissaient se partager leurs dépouilles opimes.

Monsieur le duc, nous n'en sommes pas encore là, mais c'est là que conduirait la voie ouverte par le projet de loi. Grâce à Dieu, nous avons bien l'espoir que la France libre, que la France chrétienne n'ira pas jusqu'à cet abîme, qu'elle réagira tôt ou tard contre une direction qui l'égare et tend à la perdre. Mais qu'on le sache bien, plus on l'aurait menée loin dans cette fautive voie, plus sa réaction serait terrible.

Je suis, etc. P. L., Evêque de Langres.

On nous a fait part, ces jours derniers, de la lettre suivante, écrite le 11 janvier 1812, par M. Painchaud, missionnaire, à son frère à Québec. Nous nous empressons de la publier, croyant que nos lecteurs aimeront à lire la description des poissons curieux dont il est fait ici mention.

Dans la nuit du 20 au 21 octobre, le jour, je pense, de la première tempête qui a fait tant de fracas et causé tant de crainte à Québec, le vent d'Est qui fut aussi violent par ici qu'à Québec, changea tout-à-coup par le Nord-Ouest, d'où il souffla avec une violence extraordinaire et presque inconcevable jusqu'au jour. On entendit toute la nuit du côté de la mer en surie des mugissemens ou boulemens effrayans, chose inouïe jusqu'alors en ces endroits ; l'horreur d'une nuit la plus ténébreuse, les efforts redoublés du vent déchainé qui secouait et faisait trembler horriblement les plus fortes maisons et menaçait de les renverser et de les anéantir à chaque instant, le bruit sourd et lointain de la mer en courroux et battue subitement de deux côtés presque diamétralement opposés, le murmure lugubre des flots irrités et excités les uns contre les autres et bouleversés jusqu'aux plus profonds de leurs abîmes, tout cela joint à ces hurlemens effrayans et si connus seuls par l'effet d'intimider les hommes les plus intrépides, épouvantait tellement les honnêtes gens de Bonaventure que quelques femmes, ce qui pourtant n'est pas tout-à-fait extraordinaire de la part du sexe faible et timide, se jetèrent, dit-on, dans leurs caves, comme pour se soustraire à cette heure fatale et dérisive (car plusieurs dont la tête était déjà exaltée par la présence de l'étoile à grande queue, s'imaginaient être arrivés au moment final de la destruction du monde), à cette heure, dis-je, fatale et dérisive qui ne doit faire de l'univers entier qu'un gouffre affreux rempli de flammes dévorantes où tout être, existant soit animé ou inanimé, doit être enseveli, consumé, anéanti et ne faire en un instant qu'un amas de cendre et de poussière qui disparaîtra lui-même à son tour pour toujours.

Cependant les premiers qui s'avancèrent le matin sur le rivage le trouvèrent jonché de poissons énormes et inconnus qu'ils prirent d'abord pour des baleineaux ; il y en avait 172 depuis la mort de la paroisse de Bonaventure jusqu'au commencement de Newcarthole. On peut s'imaginer, de quelle ardeur et de quelle joie le cœur de ces honnêtes gens fut enflammé et enivré à la vue d'un gain si facile à acquérir et d'une si riche proie qui dissipât bientôt les restes d'une peur qui les avait si fort effrayés : ces mots, *la côte est remplie de balines* retentirent bientôt de tout côté ; alors chacun s'arme de ce qu'il peut trouver, l'un de son couteau, l'autre de sa serpe, celui-ci de son casse-tête, celui-là de sa hache, et demi nu, demi habillé fait main basse sur les navires poissons naufragés, livrés sans défense sous le tranchant meurtrier de leurs ennemis impitoyables et ne pouvant témoigner leur douleur que par d'horribles mugissemens qui ne lui servent pas de tirer les larmes de plusieurs femmes sensibles et attendries à la vue d'un spectacle tout à la fois affreux et touchant, mais qui ne font guères d'impression sur des hommes enflammés du désir insatiable du gain, et qui, comme des lions et des tigres altérés de sang et de carnage coupaient, taillaient, hachaient et buchaient à l'envi des uns et des autres dans ce vaste champ de chair avec une telle ardeur qu'ils étaient tout couverts de sang et de graisse, qu'ils oublièrent bientôt leurs peines à la vue d'un profit d'un mois 3300, après calcul fait, ce qui n'est pas peu pour une paroisse dans la médiocrité.

J'arrivai sur ces entrefaites, des missions de Percé et je trouvai certaines gens encore si effrayés qu'ils ne témoignaient aucune joie d'une richesse venue d'une manière si extraordinaire. L'effet, ces poissons paraissaient être poussés à terre par quelque cause surprenante : on en vit un gros en plein jour à vingt ou trente arpens dans le large qui mugissait affreusement, comme s'il eût été attaqué de quelque mal violent et qui surprit beaucoup les spectateurs en ce qu'au lieu de suivre le fil du courant et le vent, il s'en vint droit au rivage où il s'élançait presque à sec à la vue de tout le monde et payait à l'instant sa peine due à la hardiesse : On en a remarqué un qui n'ayant que la tête sur le bord de l'écorce d'une rivière et tout le corps à flot, se laissa plutôt assommer que de prendre la fuite, comme il le pouvait, chose remarquable ! tous leurs mouvemens tendaient à monter de plus en plus sur le côté ; les petits suivaient les mètres et mugissaient comme elles. On ne connaît point ces poissons ; personne ne se souvient d'en avoir jamais vu de semblables, c'est une espèce de Cétacée ; les plus gros ont jusqu'à 20 pieds de long, leur corps est large, gros et bien proportionné dans la forme à peu près d'un maquereau ; la tête qui est grosse a un tron ou soufflet en dessous comme les balines ; la mâchoire inférieure ressemble beaucoup à celle du cochon et le dessous de la tête, lorsque le poisson la tient hors de l'eau à celle de loup-marin, mais sa tête est aussi grosse qu'un quarré ou un tier-

con ; une large loupe de graisse épaisse de dix pouces et d'un pied en arrondi le sommet ; les yeux sont de la grosseur du bœuf ; le plat de la queue qui est faite comme celle des baleines est horizontal ; les mâchoires avaient beaucoup d'un beau lait blanc et les mâles parties ressemblent assez au cochon ; la couleur du dos et des côtés est d'un noir de baléine, le ventre est blanc ; le lard en est communément de trois à quatre doigts d'épaisseur et très ferme ; on en a fait l'excellente huile d'une limpidité rare ; la chair sous le lard a la couleur et le goût de celle du bœuf, mais un peu huileuse ; le sang de ce poisson est très chaud il a des côtes très larges et l'intérieur du corps, les entrailles etc ne paraissent guères différer de celui du bœuf ou du cochon ; au reste à dire vrai, je n'ai pas examiné bien scrupuleusement ces parties internes ; on n'a jamais pu découvrir de quoi ils se nourrissent, tous les os de ceux qu'on a ouverts étaient vides.

J'en apportai avec moi à Carleton un petit d'environ cinq pieds de long, pris dans le ventre de sa mère. Je voulais le dessiner pour le envoyer, mais ayant été obligé de faire un petit voyage, je le trouvai à mon retour fondu. C'est, je pense, une espèce de cochon de mer, très étranger à ces côtes-ci où de mémoire d'homme on n'en a jamais vu. Il paraît que ces poissons engagés dans des parages qui leur étaient inconnus, par le changement et la diversité des courans occasionnés par la violence des vents ou un tremblement subit et impétueux qui aurait bouleversé l'Océan jusque dans ses abîmes et en aurait fait une mer de fange et de sable, ou épouvantés et poursuivis par d'autres poissons plus gros qu'eux, et peut-être par l'une et l'autre cause tout ensemble, auraient été ainsi portés à se jeter sur le rivage où un seul échoué pouvait suffire pour attirer tout le troupeau ; car ces poissons vont par troupes, comme le harang ; deux jours après cette tempête, il en passa plusieurs, la tête hors de l'eau, sur lesquels on tira du plomb et des clous sans qu'ils parussent être sensibles au mal, ni épouvantés des coups de feu ; c'est qu'ils tiraient sur la tête qui, comme je l'ai observé, est protégée d'une loupe de graisse dans laquelle le plomb s'amorçait ; quelques jours après on en trouva quelques-uns à Chipagar, sur l'autre bord de la baie, dans la tête desquels on trouva du plomb et des clous, il en est attiré aussi à Nipiziguy la même nuit du 20 au 21.

ADRESSE DES CATHOLIQUES FRANÇAIS A DANIEL O'CONNELL,
membre du parlement britannique et libérateur de l'Irlande.

Depuis longtemps votre nom est populaire parmi nous à l'égal des noms les plus illustres de notre histoire. Nous admirons votre courage et votre persévérance, nous tressaillons aux accents de votre invincible parole ; nous envions la puissance que vous avez évoquée au profit de votre patrie et de notre Eglise. Grâce à votre inépuisable éloquence, grâce à cette foi catholique qui a fondé la véritable fraternité des hommes et des nations, nous connaissons l'Irlande et nous l'aimons comme une sœur et comme une victime de son indomptable fidélité à la foi catholique.

Dans des circonstances ordinaires, nous nous serions abstenus, de vous exprimer ces sentiments, pour éviter toute apparence d'intervention dans des luttes où nous ne sommes pas appelés. Mais il est des temps où il convient de rappeler au monde qu'au sein du catholicisme il n'y a pas d'étrangers. Aujourd'hui que vous allez expier sous les verroux l'éclat de votre popularité et la grandeur de la position que votre génie a créé, aujourd'hui que la persécution vient d'ajouter une nouvelle couronne à votre gloire, nous ne pouvons résister à l'impérieux besoin de vous porter le témoignage public de notre admiration et de notre sympathie.

Sachez donc que votre image remplit nos âmes ; qu'elle nous suit au pied de nos autels ; et derrière les murs de votre prison, dites-vous quelquefois que les catholiques de France prient pour vous ; qu'ils vous honorent et vous aiment comme l'enfant docile et fervent de l'Eglise, et comme le champion le plus sincère et le plus puissant de la liberté.

BULLETIN.

Charité.—Nouveaux troubles.—Ouragan.

Dans un tems où Montréal, par l'établissement et la fondation de nouvelles communautés religieuses, semble vouloir renouveler ces siècles de foi, de religion et de charité, qu'un philosophisme jaloux et impuissant qualifie dédaigneusement de siècles d'ignorance et qui sont pourtant aujourd'hui même sous le rapport des arts le désespoir des artistes et l'admiration des connaisseurs et des savans, il n'est peut-être pas hors de propos de jeter un coup d'œil anticipé sur la possibilité, l'utilité, les avantages, la nécessité et les conséquences de ces fondations. On sait que ces établissemens ne sont pas du goût de tout le monde. Cela est tout naturel. Ici bas il faut des contradictions et des entraves même pour faire le bien. L'oracle est prononcé. C'est la solde du péché, ce doit être aussi le pain journalier du chrétien. Il ne faut donc pas être étonné qu'il y ait diversité de sentimens même dans ceux qui reconnaissent l'utilité et l'avantage des communautés religieuses. Les uns en trouvent trop à la fois ; les autres les trouvent encore impossibles. Celui-ci craint qu'elles ne puissent toutes se soutenir, celui-là les trouve préjudiciables et peu utiles. Enfin il en est qui les regardent comme un fardeau et des gouffres qui écrasent et épuisent les riches. Nous

allons essayer d'élucider cette matière aussi brièvement que nous pourrions. Car on comprend que le champ est vaste, et que si nous voulions la traiter dans toute son étendue, il y aurait beaucoup de choses à dire. Nous nous bornerons donc autant qu'il est possible à ce qui regarde notre époque et notre état actuel.

Pour prouver la possibilité d'une chose, il n'y a rien de plus démonstratif que l'existence d'un fait identique accompli. On n'a pas oublié ce que nous avons publié sur la ville de Lyon. C'est un fait qui parle éloquentement et qu'il n'y a pas à révoquer en doute. Lyon fait tant de bonnes œuvres, qu'on la surnomme la ville des aumônes et cependant Lyon, bien loin de déchoir et décliner, prospère et s'enrichit. Rien n'y est pourtant oublié, les jeunes et les vieux, les orphelins et les veuves, les nécessiteux de toute classe, de tout âge, de tout sexe, les condamnés et les prisonniers, les besoins spirituels et les corporels, le morale et le physique, tous les genres de misère et de nécessité y trouvent leur refuge, leur remède et leur protection, et pourtant Lyon trouve moyen de subvenir à tous ces besoins et à bien d'autres encore. N'est-ce pas elle qui a donné naissance à l'association par excellence de la propagation de la foi ? N'est-ce pas de là que partent ces secours inappréciables qui donnent aux missionnaires catholiques les moyens de porter la foi chez les nations les plus reculées ? N'est-ce pas à la belle conception de cette ville que des peuples entiers sont redevables du christianisme ? Et pourtant qu'à Lyon de plus que tant d'autres villes de l'univers. Est-ce sa position géographique, mais elle est une des moins bien placées ? Est-ce la fertilité du sol qui l'environne ? Il s'en faut de beaucoup qu'il tienne le premier rang. Est-ce son éducation ? Mais plusieurs villes de la France pourraient se mesurer avec elle. Est-ce son commerce ? Mais elle n'est pas en état de soutenir une lutte avantage avec plusieurs villes même France. A quoi faut-il donc attribuer cet avantage de Lyon sur toutes les autres cités ? A sa religion et à sa charité. Voilà le secret, et l'unique secret de cette merveille. Ce fait prouve donc sans réplique que les bonnes œuvres, que les communautés religieuses sont compatibles avec la prospérité temporelle, et que loin de la paralyser, elles lui donnent un nouveau relief et un nouvel essor. Mais pourquoi aller chercher des exemples étrangers, tandis que nous en avons sous les yeux ? N'avons-nous pas actuellement à Montréal la preuve de cette possibilité. N'avons-nous aucun fait à citer ? Qui ne connaît le superbe établissement de la Providence, commencé seulement depuis deux ans ? Eh bien, qui a fondé cette maison ? la charité des fidèles. Combien a-t-elle coûté déjà, seulement pour la bâtir ? £3800 et plus. Sont-ce là toutes les aumônes de la ville ? Non. Ce n'en est qu'une partie, on pourrait peut-être dire une minime partie. Cet établissement n'est pas encore fini qu'un autre est prêt à recevoir une nouvelle communauté. Il a déjà coûté plus de £1000 et on regrette, avec raison, qu'il ne soit pas sur un plan plus beau et plus étendu. On parle déjà d'agrandissement. Tout n'est pourtant pas fini quand l'édifice est élevé. Ce n'en est pour ainsi dire qu'une partie. Il faut le meubler et le soutenir, au moins pour commencer, et ces secours ne manquent pas. Cela n'a pourtant pas empêché de donner tout l'hiver des soupes aux pauvres. Les vieillards, les infirmes, les orphelins, les veuves n'ont pas été abandonnés. Nous ne pouvons entrer dans le détail de toutes les bonnes œuvres que font, même chaque jour, les dames vertueuses de notre charitable capitale. Car leur vertu n'est pas pharisaïque. On pourrait presque dire qu'elle ne l'est pas assez pour l'édification du prochain. La main gauche peut à peine savoir ce que fait la droite, encore ne le connaît-elle qu'à demi. Il est vrai qu'on sait qu'il y a des associations de dames de charité, que ces bienfaitrices de l'humanité souffrante, surveillent les besoins des pauvres dans leurs quartiers respectifs, qu'elles les visitent et les secourent à domicile, leur distribuent des vêtemens qu'elles confectionnent elles-mêmes de leurs mains, mais cela se fait sans bruit, sans ostentation, sans compter. C'est la charité qui traite avec l'indigence ; elle ne suppute point avec le nécessiteux, elle donne, et elle donne à proportion du besoin. On peut juger par là de l'abondance des aumônes. Nous ne devons pas oublier la société de tempérance qui seule, cet hiver, ne secourait pas moins de cent pauvres, quoiqu'une grande partie de ses membres ne soient pas eux-mêmes dans l'aisance. Qu'on ajoute à cela les aumônes privées et inconnues et on aura une idée des bonnes œuvres qui se font à Montréal. Eh bien, ces ché-

rités ont-elles appauvri les citoyens ? Les riches en sont-ils moins heureux ? Leurs affaires en ont-elles souffert ? Leur commerce en est-il moins prospère ? s'est-on aperçu de quelque différence ? Oui. On a remarqué que le sort des commerçans, des entrepreneurs, des ouvriers canadiens s'est grandement amélioré, que ces années avaient déjà donné le centuple ; que les fortunes chancelantes s'étaient rassermies, que les médiocres avaient prodigieusement augmenté et qu'un grand nombre de celles qui étaient voisines de la pauvreté sont maintenant dans un état prospère. Pour en avoir la preuve il suffit de passer dans les rues de la ville. Presque partout on aperçoit l'abondance, l'opulence même et souvent le luxe. Les chantiers abondent, les édifices se multiplient, les nouvelles maisons se comptent par centaines. Il y a actuellement en construction et en réparation au-delà de 300 édifices. Voilà des faits et des faits indubitables, constans et faciles à vérifier.

Nous n'avons donc que des actions de grâce à rendre à la vue de tout ce qui s'est fait à Montréal depuis quelques années et de qui se fait encore tous les jours. Ce qui regarde l'éducation seule est encore au-delà de tout éloge, et pourrait faire un long chapitre. Nous n'en avons pourtant fait aucune mention dans l'aperçu des bonnes œuvres que nous venons de donner. Mais on sait que les enfans reçoivent ici l'éducation gratuitement par milliers. L'instruction n'est refusée à personne et ceux qui restent dans l'ignorance peuvent dire en toute vérité : *meâ culpa*. Il n'y a donc plus de doute sur l'heureuse issue des établissemens nouvellement commencés. Les ressources ne sont pas épuisées. Nous avons vu le contraire. L'oracle s'accomplit sous nos yeux. Les bonnes œuvres produisent au centuple. Plusieurs l'ont reconnu eux-mêmes. On en a entendu s'écrier : *plus nous donnons, plus nous enrichissons, plus notre commerce augmente et prospère*. La possibilité matérielle de nouveaux établissemens n'est donc pas un problème et nous verrons dans un prochain numéro que leur utilité ne l'est pas d'avantage.

C'est avec beaucoup de peine que nous nous voyons forcé d'enregistrer de nouvelles violences qui ont été commises, vendredi dernier, dans la nuit à Griffintown et au faubourg de Québec. Nous ignorons quels sont les motifs de ces attaques nocturnes, mais nous pouvons assurer que la religion catholique les réprouve encore plus fortement que le bon sens et la raison et que si quelques-uns s'autorisent de ce nom divin, pour se justifier, c'est de leur part une criminelle injustice, et ce ne peut être qu'un faux prétexte pour pallier les bas sentimens de la haine et de la vengeance. Si les rapports sont corrects, le 12 au soir, vers 10½ heures, une troupe de brigands assaillit tout-à-coup la maison d'un nommé Dier, dans Griffintown, le même qui fut si fortement maltraité lors de la dernière élection, et ne la laissât qu'après avoir mis les portes et les châssis en pièces. Dans la même nuit, sur les deux heures du matin une bande considérable de perturbateurs attaqua à coup de pierres l'auberge d'un M. Lees, au faubourg Québec, reconnue pour être le lieu ordinaire où se tient la loge des orangistes loyaux de l'Amérique du Nord et où se tenait cette nuit-là même une de ces assemblées en mémoire de la bataille de Boyne, qui eut lieu le 12 juin. On prétend même qu'il y eut un coup de fusil de tiré de la part des assaillans. Cependant personne ne reçut de mal et la police vint à bout de disperser l'attroupement. Comme l'on voit ce sont des animosités de parti et on cherche à se venger sous prétexte de religion. Nous croyons donc que les autorités ne sauraient prendre trop de précaution pour couper court à ces désordres, qui nous attireraient bientôt les scènes d'horreur de Philadelphie. Nous avons eu de nouveaux détails sur cette émeute et il n'y a pas eu moins d'une trentaine de personnes de tuées ou blessées. Cette fois le combat était entre les troupes et les émeutiers. Comme le rapport n'est pas encore bien complet, nous attendrons encore de nouveaux détails pour le publier. Des voyageurs disent avoir aperçu, après leur départ, l'église de St. Philippe de Néri en feu.

Nous avons eu dimanche dernier, à deux heures de l'après-midi, au moment des vêpres, un violent orage qui a causé, dit-on, de grands dommages dans les environs de la montagne de Boucherville. Le clocher de l'église de la Longue Pointe a été renversé, le tonnerre a brûlé une maison et une grange dans le bas de Longueuil, d'autres disent seulement une grange. On parle aussi d'un grand nombre de granges et d'étables renversées ; on dit même surtout la perte de la vie de trois personnes.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

On écrit au *Canadien* :

Nicolet, 1er juillet 1844.

M. l'Éditeur.—La lettre suivante d'un de nos missionnaires partis le printemps dernier pour la Rivière-Rouge avec Mgr. de Jolypolis, datée du Sault Ste.-Marie, et adressée à un de ses amis à Nicolet, ne pourrait manquer d'intéresser pour tous les amis de la religion en général. Je vous prie donc de lui accorder une place dans votre estimable feuille.

Sault Ste.-Marie, 13 mai 1844.

Cher ami.—Pour le coup, tu ne pourras pas m'accuser de paresse, et si je me trouve ici stationnaire pendant quelque jour, tu vas voir que mon temps est bien employé. Nous avons laissé Lachine le 27 avril, vers midi. Nous fûmes salués à notre départ des hurras mille fois répétés de plusieurs centaines de personnes accourues des environs. Notre flotte se composait de deux canots montés chacun de 14 rameurs, tous Canadiens et Iroquois, à l'exception de deux jeunes Irlandais. Le temps était magnifique, et la surface de l'eau comme un beau miroir. A la gaieté qui brillait sur tous les visages de nos voyageurs, on les aurait plutôt pris pour des hommes qui partaient pour un parti de plaisir, que pour des voyageurs qui commençaient un trajet pénible de 600 lieues, à travers les montagnes et les forêts. Toutefois, cette gaieté ne dura pas long-temps parmi les nouveaux voyageurs, qui sont appelés mangeurs de lard ; en moins de cinq jours, trois avaient pris la fuite. Heureusement que l'on put à chaque émeute remplir la place vacante. Le temps fut si beau, les premiers jours de notre voyage, que nous ne pouvions nous empêcher de dire que c'était plutôt un voyage de plaisir qu'un trajet désagréable et pénible comme on s'y attendait, mais il a fallu changer de ton à l'arrivée du mauvais temps. L'on n'a pu n'y pas autant à souffrir qu'on le croit. La tente que l'on a à notre service, nous met à l'abri de la pluie bien mieux que bon nombre de maisons ; mais il faut avoir soin de la faire fixer bien solidement en terre, si l'on ne veut pas la voir emporter par le vent, et se trouver exposé à la belle étoile, comme cela est arrivé au gouverneur dans la nuit du 30 avril au 1er mai, pendant un orage affreux. Après avoir étendu sous la tente un *prelas* qui sert de plancher, et à travers lequel l'humidité ne peut se faire sentir que bien difficilement, on en étend un autre sous chaque lit, assez large pour les couvrir en même temps par-dessus, et c'est sur ce second *prelas* que l'on étend trois bonnes couvertures de laine dont une moitié sert de matelas, et l'autre de couverture. Dans un tel lit je t'assure que bien loin d'avoir à souffrir du froid, on est plutôt incommodé de la chaleur, surtout quand il ne gèle pas.

Le réveil est un peu matin..... il se fait ordinairement à trois heures, et quelquefois c'est à une heure. Heureusement que l'on répare assez facilement cette perte de sommeil dans le canot. Si la pluie vient nous surprendre pendant le jour, on en est quitte pour s'étendre dans le canot, et faire un somme sous le *prelas*. On peut aussi rester exposé à la pluie pendant un temps considérable, sans en être fort incommodé : la preuve en est que je suis resté ainsi cinq heures consécutives, sous que la pluie ait pénétré mes habits. Ainsi tu vois que le mauvais temps ne serait pas si fort à redouter, si l'on n'avait à craindre que ses incommodités physiques ; mais il a sur moi (je ne sais pas s'il en est de même des autres) un effet dont il m'est bien plus difficile de me défendre ; c'est surtout dans ce temps qu'une noire mélancolie vient réveiller des souvenirs que j'ai eu bien de la peine à assoupir ; je t'assure que dans ces moments il faut s'armer de courage pour se tenir ferme dans son assiette, et que l'on a besoin des ferventes prières de nos bons amis du Canada pour nous soutenir. Ces moments mêmes, quelque amers qu'ils soient, ne laissent pas d'avoir leurs douceurs ; le souvenir du bonheur n'est jamais sans attrait pour un cœur sensible. S'il survient ainsi de temps à autre des heures sombres, heureusement qu'elles sont rares et Dieu se plaît à récompenser bien amplement le peu que nous faisons pour le servir.

Je renvoie à une autre fois des détails plus circonstanciés de mon voyage, et à-peu-près tels que tu me les as demandés ; cependant je te dirai qu'en général le sol que nous avons vu depuis Bytown qui est à 45 lieues de Montréal, jusqu'au Sault Ste.-Marie qui en est à environ 224 lieues n'est qu'une suite de rochers à peine revêtus de quelques lambeaux de terre, et constamment couverts de quelques rouges. Si tu veux voir la route que nous avons suivie, prends un atlas de Mitchell, et remonte l'Ottawa jusqu'à la première rivière qui se dirige vers le lac Huron ; c'est là où nous l'avons laissée, et de là nous avons cotoyé le lac jusqu'au Sault, où nous sommes arrivés vendredi à midi, le 10 du présent. Mais à une autre fois un itinéraire plus satisfaisant ; le temps et l'espace ne me le permettent pas ici.

Le petit village du Sault Ste. Marie, ainsi appelé du côté anglais, et Fort Brady du côté américain, a, sur ce dernier côté, l'apparence d'un des beaux villages de campagne en Canada. Il renferme un poste militaire qui a presque l'apparence d'une citadelle. C'est ici le terme de la navigation à vapeur sur le St. Laurent ; et l'on peut à très bas prix se rendre d'ici à Montréal en 9 jours. Le gouvernement américain est sur le point de faire ouvrir un canal en cet endroit, qui va étendre la navigation jusqu'à l'extrémité occidentale du lac Supérieur, en sorte que, dès l'année prochaine, on pourra faire beaucoup plus de la moitié du trajet entre Montréal et la Rivière-Rouge en bateau à vapeur.

La population catholique du Sault est d'environ 500 âmes ; la plupart sont d'anciens voyageurs canadiens qui ont fini par s'établir là. Le sol, qui

n'est qu'un terrain couvert de cailloux sur les bords de la rivière, pourrait à une certaine distance offrir une ressource au cultivateur, malgré la rigueur du climat qui permet à peine d'y semer vers la fin de mai, si la paresse des gens ne trouvait un aliment dans l'abondance du poisson qu'ils ont en tout temps de l'année. Pendant tout l'été, une espèce de poisson blanc de 1½ pied à 2 pieds de long, et qui n'a de commun avec celui du Canada que la couleur et le nom, leur fournit une nourriture abondante et délicieuse. De ma vie je n'ai mangé de meilleur poisson, et je suis bien persuadé que vous n'étiez pas si bien partagé à Nicolet pour vos rogations. L'hiver amène en abondance la truite et le hareng.

Bien que le nombre des catholiques soit si considérable en cet endroit, ils n'ont cependant pas vu de prêtre depuis deux ans. On voit auprès du Fort Brady une chapelle qui a plutôt l'apparence d'une maison abandonnée que d'un lieu destiné à offrir à Dieu le saint-sacrifice. H..... qui est si amateur des beaux morceaux de peinture, pourrait ici perfectionner son goût; et y trouverait sinon des chefs-d'œuvre, au moins des morceaux bien rares, et qui correspondraient à la magnificence de l'édifice. L'empressement de ces pauvres gens à assister à la messe que nous avons pu avec peine leur chauffer, dénote en eux une foi encore assez vive, mais je m'assure que c'est une chose bien pénible que de voir un si grand nombre d'âmes ainsi déstituées de tout secours religieux. Après la messe, je leur ai fait le catéchisme, n'ayant pas la juridiction nécessaire pour y prêcher. C'est M. Bourassa qui a célébré et ton ami a fait chanto. Je m'attendais d'avoir le bonheur d'y dire aussi la messe; mais comme l'on avait à peine les choses essentielles au sacrifice, ç'a été avec bien de la répugnance que l'on a pu se résoudre à y célébrer la messe d'obligation, qu'il a fallu dire avec un calice d'étain qui n'était pas trop clair, puis qu'il n'avait pas servi depuis deux ans. J'aurais désiré que tu eusses pu y assister seulement cinq minutes, pour voir comment nous étions montés. Figure-toi un jeune sauvage au teint basané, avec le costume d'un évêque en rochet, (car il paraît que tel est le costume des clercs dans ce diocèse du Detroit) et tu auras alors une idée de notre serviteur qui ne savait pas un mot de réponses. La foule du peuple, composée de métis, de sauvages, d'Américains, d'Irlandais, de Canadiens, etc., présentait la plus singulière variété de figures qu'il soit bien rare de voir. Presque toutes les mères avaient emmené avec elles leurs petits enfants, ce qui par temps faisait une musique assez agréable, et qui couvrait presque la voix des chœurs.

L'après-midi fut consacré aux baptêmes. M. Bourassa en baptisa dix-huit à la fois, ce qui dura plus de 4 heures. Eh bien! malgré toute cette fatigue, le soir nous étions contents et heureux. Bon nombre de ces gens se plaignaient à nous de la privation de secours religieux où ils étaient: quel compte n'auront pas un jour à rendre tant de lâches catholiques qui abusent des moyens abondants que Dieu leur offre, tandis que ces pauvres gens et tant d'autres en profiteraient si bien, s'ils étaient à leur place!

A notre arrivée au Saul, on est venu nous annoncer à notre grande surprise (à M. Bourassa et à moi) qu'il fallait nous séparer de nos compagnons de voyage, pour attendre les canots chargés. La cause de ce dérangement venait de ce que M. Christie, nommé gouverneur de la Rivière-Rouge, devait se rendre au plutôt à son poste avec sa famille, et qu'il a fallu prendre passage dans notre canot. Ce petit contre-temps nous a été très-sensible, vu surtout qu'il fallait nous séparer de Mgr. qui a continué sa route. Probablement qu'il ne le sera pas autant pour nos courageuses sœurs, qui ne se sont mises en route sans prêtre qu'avec beaucoup de répugnance. La Providence avait aussi d'autres vues en nous retenant ici quelques jours; comme tu l'as vu, nous avons fait 28 baptêmes, et entendu quelques confessions.

Je suis toujours plein de courage et de santé, ainsi que mon compagnon.

Je suis pour la vie ton plus sincère ami, L. LAFLECHE, Ptre. Miss.

P. S. Enfin après une semaine d'attente, voici nos canots qui arrivent. Le temps est magnifique. Pendant notre station ici, nous nous sommes retirés chez M. Balenden, bourgeois de la compagnie, homme très-poli, et qui a eu tous les égards possibles pour nous. L. LAFLECHE, Ptre. Miss.

ROME.

— Dans le mois de mai, un grand nombre d'Israélites et d'infidèles ont reçu le baptême à Rome. Le 13, l'Israélite Isaac Balaffi, de Pesare, âgé de 42 ans; le 19, l'Israélite Joseph Sanguinetti, de Modène, âgé de 25 ans; celui-ci a été tenu sur les fonts par M. le duc de Clermont-Tonnerre; le 25, le mahométan Joseph Baglusi, de Babylone, âgé de 22 ans; l'Israélite Moïse Eisen, Hongrois, âgé de 30 ans, et l'Arabe Isaac, âgé de 17 ans. Le baptême a été conféré à ces nombreux néophytes dans diverses églises de Rome. Une foule de fidèles assistaient à ces consolantes cérémonies.

FRANCE.

— La santé de Mgr. l'évêque de Nancy paraît être profondément altérée. Emporté par son zèle et sa charité vraiment apostoliques, l'illustre prélat a abusé de ses forces, et pendant plusieurs jours, ses amis et ses parents de Province ont eu des craintes pour une vie si pleine de zèle. Voici les nouvelles que donne à ce sujet la *Gazette du Midi*:

« En quittant Béziers, Mgr. de Forbin-Janson s'était rendu à Montpellier; il y arriva exténué de fatigue et crachant le sang. Mais un nombre immense de fidèles, avertis par leur évêque, étaient déjà réunis à la cathédrale. Mgr. de Forbin-Janson ne voulut pas tromper leur espoir. Il monta en chaire, dans l'intention de ne y rester que quelques instants: bientôt son amour du bien lui fit oublier ses souffrances, il prêcha deux heures; il fallut ensuite le porter chez Mgr. Thibaut. Il se trouvait dans un état si alarmant, qu'on crut devoir appeler auprès de lui son frère, M. le marquis de Forbin.

Cependant le repos, les soins des médecins et des amis qui l'entouraient, ont fait disparaître les symptômes alarmans, et l'on espère que le vénérable prélat pourra se mettre en route pour Marseille où sa présence est ardemment désirée, et où S. G. veut propager l'Œuvre si touchante de la *Sainte-Enfance* ».

— Une cérémonie touchante a eu lieu dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires. Un abyssin idolâtre, âgé de 17 ans, acheté comme esclave dans son pays même, par un négociant français, M. Carche, a été immédiatement rendu à la liberté par cet homme généreux, puis amené en France, où son bienfaiteur l'éleva avec une tendre sollicitude. Le premier soin de M. Durche a été de le confier à Mgr. Lapostolle, protonotaire apostolique pour l'instruire et le disposer au saint baptême. Ce sacrement lui a été conféré par le prélat, en présence d'une assemblée nombreuse et choisie. Le discours plein d'unction que Mgr. Lapostolle a prononcé à cette occasion a été écouté avec un vif intérêt. On a été aussi vivement ému de la modestie et de la ferveur du jeune néophyte. L'église de Notre-Dame-des-Victoires semble devenir de plus en plus l'arche sainte où viennent se réfugier toutes les âmes sur lesquelles Dieu verse avec plus d'abondance ses bénédictions spéciales.

Hier c'était une institution qu'on sacrifiait au clergé, aujourd'hui c'est un édifice qu'on voudrait lui livrer!... Ainsi parle et se lamentait le *Constitutionnel* éperdu, et le poids de sa colère accable un député qui se nomme M. Ardant. Qu'a donc fait M. Ardant? Il n'a, dans un rapport sur nous ne savons quel projet de loi, proposé de rétablir la croix au sommet du Panthéon! Il a fait plus: il a proposé de rendre le temple au culte, afin qu'on y puisse dire des messes pour les victimes de Juillet!! Voilà quel homme est M. Ardant, et comme il y va. C'est un néo-catholique pur sang qui se révèle tout à coup. Une croix! des messes! Le *Constitutionnel* n'en revient pas. Il se demande s'il est en sûreté dans sa rue Montmartre, si nous vivons bien en France, au dix-neuvième siècle, et si la prudence n'exige pas qu'on se munisse à tout hasard d'un billet de confession? Holà! gens qui passez, dites-m'en votre avis. Suis-je donc condamné à revoir la croix sur ce temple sanctifié par les dépouilles de Marat (qu'on a depuis logées dans l'égoût près duquel j'habite)? N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie?

Il faut rire parce que c'est le *Constitutionnel* qui parle, et qu'il ne peut rien dire que d'une façon plaisante, surtout lorsqu'il aborde le genre sérieux; mais en vérité conçoit-on rien d'égal à l'épaisseur de ces esprits là? Les voilà qui crient et qui hurlent parce qu'un innocent député propose de placer une croix sur un temple et de faire dire la messe dans une église! Cela les irrite et leur fait peur. Ils savent bien que ce malheureux monument n'a pas d'autre destination possible: il faut qu'on y dise la messe, ou que, sous ce nom ridicule de Panthéon, consacré à une destination impossible, il reste un if à porter des lampions dans les solennités publiques, une fermée pour ses gardiens qui le font voir moyennant cinquante centimes aux badauds de la province. Il savent bien que personne ne veut plus être enterré sous des voûtes dédiées à tous les dieux. Quand il s'agit de donner à quelqu'un une sépulture honorable, on le porte aux Invalides, jamais au Panthéon. Il n'y a pas d'endémicien, parmi ceux qui couronnent aujourd'hui Voltaire, qui ne refusât l'honneur d'un pareil séjour et de la compagnie qu'on y a. N'importe: point de croix! point de messe! Que ce temple reste désert, qu'il reste profané, en attendant qu'un jour quelque flot de fange y pousse quelque déesse Raison traînant après soi les débris de quelque dieu Marat!

NOUVELLES POLITIQUES.

ANGLETERRE.

— Dans la séance des Communes du 12, sir J. Graham a déclaré que l'acte d'appel de M. O'Connell devait arriver à Londres dans vingt-quatre heures, et qu'immédiatement après on s'en occuperait.

IRLANDE.

— L'association du rappel a tenu, le 12 juin, sa séance hebdomadaire dans Conciliation-Hall. Longtemps avant l'ouverture des portes, une foule immense se pressait dans la rue ou dans les rues adjacentes. Après l'ouverture, toutes les places ont été envahies en un clin-d'œil: les galeries étaient ornées de dames également parées. A une heure et demie, M. J. O'Brien, Henri Gratian, lord Fresica, sir W. Blake et O'Gormaz sont entrés dans la salle. Aussitôt la salle a retenti d'applaudissements.

Lord Fresica est monté au fauteuil de la présidence. Je vous apporte, dit-il, deux adresses qui ont été votées il y a quelques jours dans deux meetings du comté de Galway. Je remets à l'assemblée 40 liv. sterl. pour la fête du rappel votée hier dans un meeting à Aclton.

M. Smith O'Brien. — Depuis l'incarcération de M. O'Connell, les contributions volontaires pour la cause du rappel ont considérablement augmenté. J'ai reçu une foule de lettres contenant de l'argent.

M. Daniel O'Connell. — A la prochaine réunion, je proposerai de nommer une commission pour examiner quels efforts les paroisses ont faits cette année pour la cause du rappel en comparaison de ceux faits l'année dernière. Maintenant la neutralité n'est plus permise, il faut se prononcer pour ou contre le rappel.

M. Smith O'Brien. — J'ai le plaisir d'annoncer à l'assemblée que M. O'Connell jouit d'une excellente santé. Heureusement pour le gouvernement britannique, M. O'Connell tient le peuple dans le respect de la loi. Pour

quo! ne nous réjouissons-nous pas ! la cause du rappel ne fait-elle pas des progrès rapides ? Voyez les contributions volontaires et l'affluence des recenseurs ; on a dit que le Gouvernement se proposait de dissoudre l'association du rappel, eh bien ! je lui conteste ce droit. Et le jour où paraîtra l'ordonnance de dissolution, je vous prierai de me laisser présider l'assemblée. (Applaudissements.)

La séance est levée.

La recette du rappel s'est élevée à 3,200 l. st.

Des manifestations importantes ont eu lieu en faveur de M. O'Connell à Sligo, Tuam, Galway, Longhira et Euniscorthy.

On écrit de Dublin que les autorités proposées à la surveillance et au maintien de la discipline dans le pénitencier de Richmond, ont donné l'ordre de ne point laisser pénétrer dans la prison les députations envoyées à M. O'Connell et à ses amis, pour les féliciter et protester contre l'arrêt de la Cour du Banc de la reine. Une députation des habitants de Limerick, ayant à sa tête M. J. O'Brien, a été renvoyée.

PRUSSE.

Dernièrement la Prusse a réclamé, nous ne savons plus sous quel prétexte étrange, une somme de plusieurs millions qu'elle prétend lui être due par la France. Il paraît que le Ministère est prêt à satisfaire à cette demande. Voici, en effet, ce que nous lisons dans la *Gazette d'Augsbourg* : « La demande de plusieurs millions faite par la Prusse à la France, que le cabinet des Tuileries a regardée depuis longtemps comme fondée, était devenue dans les derniers temps à Berlin l'objet de nouvelles négociations. Nous apprenons avec certitude que les documents qui se rattachent à la liquidation de cette somme seront communiqués prochainement aux Chambres. »

INDE.

Voici sur la situation de la Russie et de l'Angleterre aux Indes, quelques détails que nous empruntons au *Journal des Débats* :

Les nouvelles de Bombay, arrivées depuis quelque temps, présentent des faits assez curieux, sur lesquels nous croyons devoir revenir. La politique a fait un mouvement ; des combinaisons tout-à-fait neuves se sont déclarées. Jusqu' alors on avait vu la Russie repoussée successivement dans toutes ses tentatives pour se rapprocher de l'Inde. C'était, en 1837, Simonitch qui essayait vainement de planter le drapeau subalterne de la Perse sur les murailles d'Hérat ; Pottinger veillait aux créneaux et lui en interdisait l'entrée. C'était, à la même époque, Vicowitch qui échouait à Caboul devant le génie de Burns et de Mac-Naghten et les menaces de l'Angleterre. C'étaient des expéditions qui se renouvelaient sans cesse contre Khiva, cette oasis dans le désert d'où la Russie avait espéré rayonner sur l'Asie centrale ; expéditions toujours malheureuses, qui s'étaient succédées depuis 1732 jusqu'en 1840, quand Pérowski venait encore perdre de nouvelles légions sur cette route déjà semée de tant d'ossements. Enfin c'était l'Angleterre elle-même qui était venue en 1838 élever en Afghanistan une digue qu'on pouvait croire infranchissable contre l'ambition de sa rivale ; et voilà que nous apprenons tout à la fois que le drapeau de la Perse flotte à Hérat, où Yar-Mohamed se reconnaît l'humble vassal du shah ; que Khiva vient d'être soumise à un tribut par le khan de Bokhara l'allié et le séide de la Russie, le meurtrier ou tout au moins le gâbler de Stoddard et de Conolly ; que toute l'Asie centrale, depuis la mer Caspienne jusqu'à l'Hindou-Kouk, depuis Asterabad jusqu'à l'Indus, vient de se consolider en une vaste confédération dont la Russie est en même temps l'âme et la base ; que Somnies et Shalis ont oublié pour la première fois leurs haines séculaires pour s'unir à la ligue contre les Anglais ; que la Russie enfin tient entre ses mains les clefs de l'Hindoustan.

Nous ne connaissons encore qu'imparfaitement les moyens que la Russie a employés pour arriver à son but, mais nous ne pouvons douter des résultats. Un ambassadeur de Yar-Mohamed (l'usurpateur de la souveraineté d'Hérat, depuis la mort de Shah-Kamran en 1841) se présente à Caboul, le 24 décembre dernier, avec des présents de toute espèce pour Dost-Mohamed et pour son fils. Il annonce que son maître a reconnu la souveraineté d'un Shah de Perse, dont il se propose d'être à l'avenir le plus fidèle sujet ; qu'il en a reçu en retour le titre et l'autorité de lieutenant des tribus nomades des frontières du Khorasan ; que, cédant au désir exprimé par la Russie et par la Perse, il a envoyé une partie de ses troupes aider le khan de Bokhara à conquérir la Khivie ; que les émirs de Kandahar, frères de Dost-Mohamed, se sont déjà réunis à la confédération qu'il vient proposer au souverain de Caboul, une confédération qui doit réunir la Perse, l'Afghanistan et toute l'Asie centrale contre les envahisseurs de l'Inde ; enfin qu'il vient proposer une union encore plus intime par le mariage de la fille de son maître avec Mohamed-Akhtar-Khan, fils de Dost-Mohamed. De telles offres ne pouvaient manquer d'être acceptées avec empressement. Les cérémonies préliminaires du mariage furent aussiôt arrangées et célébrées avec toute la pompe possible le dernier jour de l'année 1843. Un envoyé de Dost-Mohamed, porteur aussi de riches présents, est parti pour Hérat avec l'ambassadeur de Yar-Mohamed, afin de ratifier tous les engagements du traité et de ramener la jeune princesse. En un mot, la confédération est un fait accompli.

ILES DES ANTILLES.

Les journaux anglais donnent, d'après les correspondances de la Jamaïque, les nouvelles suivantes de Cuba :

« Une personne arrivée tout récemment de San-Yago nous a apporté la

nouvelle d'une insurrection des nègres de Cuba ; 42 ou 50 anglais avaient été arrêtés, jugés et exécutés. Il paraît qu'il y a environ 300 Anglais maintenant en prison à la Havane, attendant leur jugement ; probablement ce sort de leur compatriotes leur est réservé.

« Il paraît que les nègres de la Havane qui avaient formé le complot comptaient sur l'adhésion des nègres des plantations pour incendier les propriétés et proclamer leur liberté ; mais ils ont été déçus dans leurs espérances ; les nègres des plantations ont refusé de se joindre à eux ; ce qui a déconcerté tous les plans d'insurrection et fait découvrir le complot. Le capitaine-général O'Donnell a envoyé aussitôt des troupes contre les révoltés et les a dispersés ; dans le combat, 200 hommes environ ont été tués de part et d'autre.

« Environ 400 Anglais ont été jetés en prison à la Havane : un passage nous a assuré qu'environ 50 Anglais avaient été fusillés ou pendus pour avoir excité les nègres à la révolte. Ces malheureux étaient presque tous employés au chemin de fer de la Havane à Matanzas. Un des Anglais, convaincu d'être le chef des instigateurs, a été pendu ; on lui a ensuite coupé la tête ; son corps a été mis en morceaux qui ont été suspendus dans les différents quartiers de la ville. Un autre Anglais, accusé d'avoir aussi excité les nègres à se soulever, s'était sauvé de la Havane à San-Yago. Là il avait été arrêté et mis en prison, où il attend son jugement. On assure qu'un ordre a été publié pour que tous les planteurs se tiennent prêts à partir à la première injonction des autorités.

« Nous savons de bonne source que les autorités de San-Yago ont donné l'ordre de fusiller tous les Haïtiens qui viendraient chercher un refuge dans la ville. »

ILE DE LA MANCHE.

Les journaux de Londres disent que de nouveaux renforts ont été envoyés d'Angleterre à Guernesey ; ils parlent d'une mé-intelligence sérieuse entre les autorités civiles et militaires de cette île, mais n'expliquent pas bien clairement de quelle nature sont les troubles qu'il s'agit de réprimer. Nous présumons qu'ils se rattachent aux actes attentatoires aux libertés de l'île, que le général Napier s'est permis il y a quelques mois, et dont nous avons parlé d'après un journal de Jersey qui nous avait été adressé dans le temps.

PORT-REPUBLICAIN.

Par le brick *William Neilson*, on a reçu à New-York des nouvelles de Port-au-Prince. Elles annoncent le rétablissement de la tranquillité sur presque tout le territoire de l'île. Partout l'autorité du président Guerrier était reconnue, excepté pourtant dans la partie espagnole qui était décidée à maintenir son indépendance distincte. Un négociateur ayant été envoyé par Guerrier à Santo-Domingo, le gouvernement de cette ville refusa d'entrer en pourparlers avec lui, parce que ses pouvoirs ne lui permettaient pas de donner pour base aux négociations l'indépendance dominicaine. On pensait d'ailleurs que ces négociations, qui se faisaient sous les auspices de l'amiral et des agens consulaires de France, aboutiraient pacifiquement au résultat voulu par la partie espagnole. Le président avait formé un nouveau cabinet dont voici le personnel : Hypolite (nègre), ministre de la guerre et des affaires étrangères ; Paul (nègre), de l'intérieur et de l'agriculture ; H. Ery (mulâtre), de l'instruction publique, de la justice et des cultes ; Laudun (mulâtre), des finances et du commerce. Les portefeuilles ont donc été, cette fois, également répartis entre les nègres et les mulâtres ; mais le président étant un nègre de race pure, la nouvelle révolution a eu évidemment pour résultat, quant à présent, d'enlever le pouvoir aux mulâtres pour le donner aux nègres.

ÉTATS-UNIS.

Extradition des criminels. — Les Etats-Unis semblent vouloir enfin se lever du reproche d'avoir un asyle aux meurtriers, aux faussaires et autres criminels de tous les pays, et laisser cet honneur au Texas. On se souvient que le traité conclu à Washington, entre Lord Ashburton et M. Webster, pour la délimitation des frontières entre ces états et les provinces britanniques, pourvoit aussi à l'extradition réciproque des criminels fugitifs. Le gouvernement de Washington vient de faire publier officiellement le texte d'un autre traité conclu à Washington, le 9 novembre 1843, par MM. Pogeot et Uphur, et ratifié récemment par le roi des Français, relativement à l'extradition mutuelle, entre les Etats-Unis et la France, des criminels qui échapperaient par la fuite aux rigueurs de la loi. Dans le premier article il est stipulé que les deux parties contractantes se délivreront réciproquement, sur la demande de leurs agens diplomatiques, les individus coupables de certains crimes, qui, fuyant de l'un des deux pays, seraient allés chercher refuge dans l'autre, pourvu que le crime dont il s'agit soit reconnu tel par les lois du pays auquel sera demandée l'extradition. L'article second dit que l'extradition ne pourra être accordée que pour les crimes de meurtre (y compris toutes les variétés d'homicide énumérées dans le code pénal français), et pour les crimes de tentative de meurtre, pour ceux de viol, de faux, d'incendie, pour ceux enfin de vol commis sur les deniers publics par des fonctionnaires, lorsque ce vol devra entraîner des peines infamantes. Les ordres d'extradition ne pourront être délivrés que par les ministres de la justice, en France, et l'exécutif fédéral, aux Etats-Unis. Les dépenses seront aux frais du pays qui demandera l'extradition. Le traité ne pourra être abrogé qu'après signification faite à cet effet, six mois d'avance, par l'une des parties.

L'ÉCU DES PLEUREUSES.

Danay, comme tant d'autres endroits de la Belgique, a vu plus d'une fois ses maisons détruites et ses habitants dispersés et ruinés dans les guerres du moyen-âge. Combien d'anciens noms sont restés dont l'origine est couverte d'un voile impenétrable ! C'est ainsi que dans le pré appelé aujourd'hui par le peuple l'Écu des Pleureuses, s'élevait jadis un petit château. Il était habité par le châtelain, homme aux mœurs chevaleresques, et par la châtelaine son épouse. Ils avaient dix filles comblées de tous les dons que la naissance, l'éducation et la nature peuvent donner. Personne ne savait mieux qu'elles retracer à l'aiguille les exploits des chevaliers. Elles n'avaient qu'un frère. Son père lui avait appris tout ce qui convenait à un chevalier, et comme lui, il était sans peur et sans reproche. On se préparait alors à la première croisade, qui devait lancer l'Europe sur l'Asie, retarder et amortir par ce choc l'invasion et les efforts des ennemis de la civilisation. Pierre l'Hermite faisait passer le zèle qui dévorait son âme, dans les cœurs de tous ses auditeurs.

C'était un entraînement général parmi la noblesse pour prendre part à ces guerres lointaines. Le jeune Marcellin brûlait aussi bien que les autres de partir. Mais comme il était l'unique héritier des biens, du nom de sa famille, et le seul espoir de son vieux père, celui-ci le retenait toujours. Les compagnons de son âge commençaient à le soupçonner de lâcheté et de mollesse, et l'un d'eux lui en fit un jour des reproches : « Marcellin, on l'accuse de lâcheté, tout le monde prend la croix, et toi, tu mènes une vie indigne d'un gentilhomme. Pourquoi n'es-tu pas encore dans nos rangs ? — Je saurai prouver, répondit Marcellin, que je ne suis pas inférieur en courage à ceux qui m'accusent d'en manquer. »

Il ne fut plus possible de le retenir. Son père lui-même craignait de déshonorer la réputation de bravoure attachée à sa famille. Marcellin se prépara donc à partir. Il choisit ses écuyers et ses hommes d'armes. Ses sœurs tracèrent toutes les dix leurs noms sur son écu, et trois d'entre elles, Marceline, Pauline et Rosalie lui donnèrent encore leurs anneaux. Il revêtit l'armure de son père ; celui-ci l'embrassa, et l'exhorta à ne pas dégénérer et de la gloire et du courage de ses ancêtres.

Dès qu'il eut quitté l'antique manoir, ses sœurs allaient tous les jours prier devant une petite chapelle avoisinant le château, pour qu'il revint chargé de lauriers.

Un matin de la quatrième année de son départ, le pont-levis du château s'abaissait, et un écuyer croisé entra dans la cour. Les habitants l'environnent avec anxiété, et le voyant seul, il croient que Marcellin a péri. « Où est Marcellin, s'écrient-ils tous à la fois ? — Noble châtelain, j'espère que votre vaillant fils est encore de ce monde, mais Dieu sait où son ardeur l'a entraîné. Un jour dans une rencontre, ayant aperçu au fort de la mêlée le chef des impies Turcs, il s'élança sur lui, renversa et culbirta tout ce qui s'opposait à son passage ; c'est en vain que nous nous efforçâmes de le suivre, ces damnés mécréans nous en fermèrent le chemin. Quand nous les eûmes envoyés en enfer, Marcellin avait disparu, il nous fut impossible de le rejoindre. Maintenant il erre peut-être dans le désert, ou bien il est rentré dans l'armée et il signale de nouveau sa grande épée ; car ne croyez pas qu'il se soit laissé charger les bras de chaînes. Quoi qu'il en soit, restés maîtres du champ de bataille, nous ne pûmes retrouver son corps, ce qui me fait croire qu'il respire encore dans la terre sainte. En attendant qu'il repasse les mers, ou si le nombre d'ennemis avait trompé son courage, voici son écu ; car dans son ardeur il l'avait oublié ce jour-là... J'ai cru qu'il était de mon devoir de vous rapporter le seul objet qui puisse vous rappeler son souvenir. »

Tous fondirent en larmes à ce récit, et l'espoir de revoir Marcellin n'était plus dans leurs cœurs. Le père, après avoir récompensé l'écuyer, dit qu'il ne lui restait plus qu'à mourir, et que c'était au moins une consolation pour lui d'apprendre que son fils n'avait pas forfait à la valeur de ses ancêtres. En effet, en peu de temps, la tristesse le consuma, la tristesse qui tue aussi les hommes, et l'ange de la mort coupa les liens mystérieux qui unissaient son âme à son corps.

Un gentilhomme du voisinage, nommé Rayon, avare et cruel, s'empara du bien des dix orphelines, qui n'avaient plus personne pour les protéger. Il laissa encore dans leur héritage ces timides colombes tombées dans les serres d'un vautour cruel, mais il abrégea leur existence de chagrin, et les voulait faire périr à force de mauvais traitements. Voici un trait de ce barbare raffinement ; elles avaient suspendu l'écu de leur frère dans la petite chapelle, et leur plus grand plaisir était d'y aller prier la mère de Dieu, pour leurs pères et pour Marcellin, car elles ne croyaient plus à son retour. Ayant surpris Raymond de leur en laisser au moins l'entrée libre, il leur répondit d'une voix cavouneuse, qu'elles n'oseraient en franchir le seuil que la nuit ; « car la silence, ajouta-t-il avec un sourire ironique, est plus propre à la prière et au recueillement, surtout quand on veut obtenir des miracles ; n'oubliez pas, en effet, qu'il s'agit de rappeler votre frère à la vie, afin qu'il vienne vous arracher à ma naissance. »

Malgré cela, elles aimaient mieux reposer sur le pavé de la chapelle que dans le lieu qu'il leur avait assigné pour prière. Au moins elles y jouissaient d'une sorte de liberté ; elles pouvaient se communiquer leurs pensées, et il est si doux à des sœurs de se parler et d'épancher leurs cœurs, sans contrainte ! — Ah ! si Marcellin revenait, il saurait bien nous arracher de mains de ce tyran !... et leurs gémissements se mêlaient aux gémissements d'un hibou solitaire de la tour.

Une nuit qu'elles exhalaient leurs plaintes dans le petit enclos éclairé par les pâles rayons de la lune, un chevalier aux nobles traits, au port majestueux, armé de toutes pièces, se présenta à elles. L'écuyer les regarda croquant que c'était un satellite de Raymond envoyé pour leur ôter la vie. — Guerrier, ne porte point ta main sur des orphelines, laisse-nous aller ; nous abandonnerons nos biens à notre oppresseur, et le voile des vierges couvrira notre tête. — Rassurez-vous, dit-il, j'ai appris vos souffrances, je viens vous délivrer et vous venger. Alors tirant trois anneaux de ses doigts et les leur montrant : — Ne reconnaissez-vous pas ces trois anneaux ? — Marcellin s'écrièrent-elles, est-ce bien toi ?... Et leurs bras s'entre-lacent autour de lui ? — Oh mes sœurs ! dans quel état vous voyez ! mais malheur à l'auteur de ces tourmens ! — Nous te croyions mort ! — Je m'étais éloigné de l'armée. Égaré dans le désert et souvent environné d'ennemis il m'a fallu une année entière pour la rejoindre.

Mais je vous quitte, car on pourrait nous voir ou nous entendre ; je ne vous reverrai que libres... Et il s'arracha à leurs embrassemens.

Le lendemain un grand banquet devait avoir lieu au château ; Raymond y avait invité tous ses amis. Marcellin s'y présenta comme chevalier qui revenait de Jérusalem. C'était la coutume de recevoir les étrangers avec honneur. Le châtelain selon fut très flatté de ce qu'un chevalier croisé voulût venir chez lui, d'autant plus que tout le monde distingué le fuyait. Marcellin fut donc conduit dans la salle du banquet avec égard, et il remarqua que les portraits de sa famille avaient disparu. Un écuyer étant venu lui demander ses armes pour les déposer, il lui dit qu'il avait fait vœu de ne jamais quitter une épée trempée dans le sang des infidèles, qui le gerait encore dans celui des usurpateurs. Personne ne remarqua ces paroles. Pendant le festin, plusieurs convives, pour plaire au perfide Raymond, méprisèrent les dix sœurs, disant que leur frère n'avait jamais osé regarder les musulmans en face, qu'il avait été prié en fuyant, et qu'il était mort dans les fers. A ces propos insultans, Marcellin répliqua qu'il connaissait le chevalier si injustement maltraité, lequel au contraire s'était distingué et vivait encore.

Raymond, qui n'avait que le courage d'un ravisseur, fut saisi de crainte en apprenant que Marcellin vivait encore ; il était loin de soupçonner qu'il était en sa présence. On vit ses traits s'altérer. — Ne parlons plus de cela, chevalier, dit-il ; daignes nous raconter tes plus belles aventures, les occasions qui t'ont donné lieu de signaler la force de ton bras, car nous ne doutons pas de ta valeur, elle est écrite dans tes yeux. — C'est avec plaisir, répondit Marcellin, que je satisferai un désir qui m'est si honorable. Et puis-je vous le permettre, je commencerai par le fait que je regarde comme le fait le plus important de ma vie.

Nos tentes étaient plantées devant Antioche, et nous étions occupés à assiéger cette ville. Un jour je fus détaché avec mes compagnons d'armes pour aller reconnaître les ennemis, que l'on disait venir au secours de la place. Comme c'était une nuit sans étoiles, nous nous égarâmes. Nous ne savions de quel côté diriger notre marche incertaine, lorsqu'une lumière faible et tremblante vint, au travers des touffes de palmiers, chercher nos yeux. Que ne fit pas notre étonnement de trouver, dans un lieu que nous regardions comme désert, un beau château flanqué de tours élancées et entouré d'arbres et de superbes jardins ? Nous portâmes nos pas sur la lumière, en évitant avec soin le moindre bruit. Arrivés près de ce palais solitaire, nous fûmes frappés par de sourds gémissemens. Il y a encore ici quelques victimes à délivrer, dit-je à mes compagnons. Nous entrâmes plus avant, nous voyons une petite chapelle, éclairée par une seule lampe, dont les rayons vacillans luttent à peine luttent contre les ténèbres. Nous y voyons dix jeunesses demoiselles. Elles étaient prosternées devant une statue de la Sainte-Vierge, car elle était chrétienne, et leurs prières étaient mêlées de pleurs. La peur se glissa d'abord dans leur âme, mais mon air rassura. Je leur demandai le sujet de la tristesse qui paraissait les accabler. Nous sommes orphelines, répondirent-elles, un renégat puisant nous a ravies nos biens et notre liberté ; chevalier, délivrez nous...

A ces mots chacun se regarda, on comprit l'allusion. Raymond se troubla, car il ignorait si cet étranger n'était pas un vengeur. Marcellin, s'adressant aux convives : — Qu'avez-vous fait, dit-il, à ma place ? Et aucun n'osa répondre. Eh bien, je jurai à ces orphelines de les venger ; nous forcâmes le palais, et nous tuâmes le renégat au milieu d'un festin.

A peine eut-il cessé de parler, qu'un trouble et un désordre complet se mit dans l'assemblée. Quelques-uns, pour faire leur cour à Raymond, s'écrièrent qu'il fallait chasser cet insolent ; d'autres l'appelaient en charmes. Raymond, se voyant soutenu, reprit un peu d'assurance : Chevalier, dit-il, c'est à tort que tu viens m'insulter dans ma demeure ; je suis le défenseur et le père des orphelines et non leur oppresseur. Cependant je veux bien te croire sur ta parole, si tu déclares que tu n'as pas eu dessein de me braver.

— La vérité de mes paroles est connue de tout le monde, répondit Marcellin ; oui, tu n'es que le géolier des dix orphelines que tu tiens captives dans ta demeure de leur père.

— J'mis et vous généreux écuyers, chargez-le de chaînes, voilà ma réponse, reprit Raymond, plein de colère et de honte.

Alors tous s'avancèrent contre Marcellin, et comptant facilement l'accabler, levèrent de toutes parts. — Tremblez, traîtres, vils esclaves, s'écria-t-il, je suis Marcellin, le frère des orphelines... Ce nom produisit un effet magique. L'épouvante se mit parmi eux ; car la renommée leur avait appris

sa valeur. Plusieurs s'enfuirent ou tombèrent sous ses coups. Bientôt Raymond fut seul, car les tyrans n'ont pas d'amis. Et ce moment si critique pour lui, la bassesse dont son âme était pénétrée, se dévoila tout entière, il se montra aussi lâche qu'il avait été superbe, et tombant aux pieds de Marcellin, il lui demanda avec larmes la vie.—Je te la laisse, répondit Marcellin, ton sang n'est pas digne de rougir mon épée; que ta conscience soit ton bourreau; sors, sois l'opprobre de la contrée, et ne parais plus devant mes yeux.

Cependant en attendant les cris des combattans, ses sœurs étaient dans les plus vives alarmes, car si Raymond était vainqueur, elles devaient s'attendre à mourir.

Elles craignaient en outre pour les jours de Marcellin. Mais celui-ci vint bientôt les tirer de cette perplexité déchirante et leur apprendre leur délivrance. Tous ses vasseaux se réjouirent de sa victoire et vinrent en foule lui rendre leurs hommages. Ils appelèrent toujours, depuis, la chapelle et ensuite le pré où elle avait été bâtie, l'Écu des Pleureuses. On dit qu'aujourd'hui encore, pendant les belles nuits d'été, on voit dans ce pré des vierges habillées de blanc, et qu'on les entend soupirer des chants mélodieux et plaintifs.

EXERCICES LITTÉRAIRES DE COLLÈGES.

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

LES Exercices Littéraires du Collège de St. Hyacinthe auront lieu le 22 et 23 du courant, en trois séances, dont la première et la troisième commenceront à DEUX HEURES de l'après-midi et la seconde à HUIT HEURES du matin. Les pères des Elèves et les Amis de l'Éducation y sont respectueusement invités. Mais, vu l'exiguïté du local, on n'admettra de jeunes personnes que les sœurs des Elèves.

St. Hyacinthe, 5 juillet.

J. LA ROQUE, P^{TR}E. DR.

COLLÈGE DE CHAMBLY.

LES EXERCICES PUBLICS DU COLLÈGE DE CHAMBLY auront lieu MERCREDI le 17 du présent en deux séances dont la première commencera à 8 HEURES A. M. et la seconde à 1 HEURE P. M., suivie de la distribution solennelle des prix et des vacances.—Les pères des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister.—Les classes s'ouvriront le 4 SEPTEMBRE.

6 juillet.

F. CHOLETTE, P^{TR}E. DIRECTEUR.

A VENDRE.

A CE BUREAU.

CANTIQUE pour la TEMPÉRANCE.

Ornemens d'Église.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sousigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD, }
New-York. }

«Nous sommes certains que les MM. du

Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

«Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) des marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

«Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, au disque vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique.» Les échantillons des objets les

PLUS BICHES ET LES PLUS NOUVEAUX,

seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZANETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'ÉGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD.

No. 22, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

MANUEL DU RÉGIMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE,

DÉDIÉ A LA JENESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : un schelling; dix schellings la douzaine.

N. B.—Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui sont au fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

COLLÈGE DE LA SAINTE-CROIX,

WORCESTER,

Près Boston.

CE COLLÈGE nouvellement établi par les soins de l'Évêque de Boston, Mgr. Fenwick, et placé sous sa direction immédiate, est bâti sur une des collines qui environnent la ville de Worcester. A une position agréable, il joint l'avantage d'un air parfaitement pur, et d'une eau abondante et limpide. Une ferme de 82 acres est annexée au collège.

LE PLAN D'ÉDUCATION qu'on y suit pour être en rapport avec les différentes professions auxquelles les jeunes gens peuvent se destiner, comprend 3 branches d'études spéciales, c'est-à-dire les études propres à l'État Ecclésiastique, aux Belle-Lettres, et au Commerce.

Le Cours d'étude propre aux jeunes gens qui se destinent au Commerce embrasse l'Écriture, l'Arithmétique, la tenue des livres, l'étude des langues Anglaise et Française, l'Histoire, la Géographie, la Connaissance de la Sphère, l'Algèbre élémentaire, la Géométrie, et les autres parties les plus pratiquées des Mathématiques. On y fait de plus un cours spécial de Composition et de Déclamation propres au génie des deux langues anglaise et française. La Science de la Religion n'est pas oubliée dans cette spécialité; on s'attache à montrer aux jeunes gens le parfait accord de la Religion naturelle, domaine de la Raison, avec la Révélation, dépôt sacré de la Foi.

Le cours d'études destiné aux jeunes gens qui veulent acquérir une connaissance plus étendue des Belles Lettres embrasse l'étude du latin et du grec, celle des auteurs classiques et des poètes, la Rhétorique, la Logique, la Philosophie, la Métaphysique et la Morale, l'Histoire Ecclésiastique, l'Astronomie, la Chimie, et les autres branches des Sciences Naturelles.

Le cours d'Études Ecclésiastiques comprend en outre les leçons de Théologie et d'Écriture Sainte.

Comme ces 3 cours forment le cours complet d'éducation, les parents auront la liberté de choisir parmi ces sciences, celles qu'ils jugeraient pouvoir être utiles à leurs enfants dans la profession qu'ils leur destinent.

L'INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE est surtout l'objet de soins particuliers: outre l'explication familière du Catechisme, on a soin de donner de fréquentes conférences sur les principes, les doctrines et les cérémonies de l'Église catholique.

Les élèves sont constamment sous les yeux de leurs professeurs ou directeurs, même pendant le temps des récréations.

Les livres nécessaires aux études doivent être fournis aux élèves par leurs parents ou correspondans ou bien ils pourront être achetés au collège à des prix aussi modérés que possible.

On ne recevra pas au collège des enfants au-dessous de 8 ans ni au-dessus de 14. On n'y reçoit aussi que les catholiques.

Prix de la Pension.

Le prix de la pension est de 150 dollars par an: cela comprend l'éducation, la nourriture, le logement, le blanchissage et le raccommodage du linge et des bas.

La pension doit être payée 6 mois d'avance, et une remise de 10 pour 100 sera faite à ceux qui seront punctuellement exacts à remplir cette condition. Le président du collège est autorisé à renvoyer, après 2 mois de séjour dans la maison, ceux des élèves dont la pension n'aura pas été payée d'avance.

Les Arts d'agrément et l'étude des langues étrangères sont en dehors du prix de la pension ainsi que les soins du médecin pour le cas de maladie. On pourra procurer aux élèves qui le désireraient des leçons de ces Arts d'agrément ou de langues étrangères, c'est-à-dire, de l'allemand, de l'italien, de l'espagnol, de musique, de dessin, de peinture, de danse, et d'escrime.

Les vacances commencent la dernière semaine de juillet et se terminent le 15 septembre exclusivement.

N. B.—La route la plus directe est celle d'Albany. On fait le trajet d'Albany à Worcester en 9 heures par le Rail-Road; et le même Rail-Road fait le trajet de Worcester à Boston en 2 heures.

THOMAS F. MULLEDY.

PRÉSIDENT.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEBRON, Libraires de cette ville.

| | | |
|-------------------------------------------------------------|-----|-------|
| Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, | 2s. | 6d. |
| Chaque insertion subséquente, | | 7½d. |
| Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, | 2s. | 3d. |
| Chaque insertion subséquente, | | 10½d. |
| Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, | | 5s. |
| Chaque insertion subséquente, | | 1d. |

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

Paris.
Paris.